

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

CXXV^e ANNEE. - N° 23

MARDI 21 MARS 2006



BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 21 MARS 2006

	Pages
VILLE DE PARIS	
Attribution de la dénomination « place du 8 février 1962 » à l'intersection de la rue de Charonne et du boulevard Voltaire, à Paris 11 ^e (Arrêté du 28 février 2006)	746
Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de la Jeunesse et des Sports). — (Arrêté modificatif du 14 mars 2006).....	746
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2006-016 prorogeant les dispositions de l'arrêté municipal n° STV 6/2005-054 du 20 décembre 2005 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans plusieurs voies du 10 ^e arrondissement (Arrêté du 10 mars 2006).....	747
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2006-029 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant rue de Capri et rue de Gravelle, à Paris 12 ^e (Arrêté du 10 mars 2006)	747
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2006-030 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant rue Claude Decaen, à Paris 12 ^e (Arrêté du 10 mars 2006).....	748
Direction des Ressources Humaines. — Désignation du Président titulaire et du Président suppléant du Comité Technique Paritaire du Secrétariat Général et de la Direction des Affaires Juridiques (Arrêté du 10 mars 2006).....	748
Direction des Ressources Humaines. — Désignation du Président titulaire et du Président suppléant du Comité d'Hygiène et de Sécurité du Secrétariat Général et de la Direction des Affaires Juridiques (Arrêté du 10 mars 2006)	748
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe d'accès au corps des personnels de maîtrise — grade agent de maîtrise — de la Commune de Paris dans la branche d'activité électrotechnique ouvert à partir du 12 décembre 2005 pour 3 postes.....	749
Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe d'accès au corps des personnels de maîtrise — grade agent de maîtrise — de la Commune de Paris dans la branche d'activité électrotechnique ouvert à partir du 12 décembre 2005	749
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours interne d'accès au corps des personnels de maîtrise — grade agent de maîtrise — de la Commune de Paris dans la branche d'activité électrotechnique ouvert à partir du 12 décembre 2005 pour 4 postes.....	749
Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours interne d'accès au corps des personnels de maîtrise — grade agent de maîtrise — de la Commune de Paris dans la branche d'activité électrotechnique ouvert à partir du 12 décembre 2005	749
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au choix, au titre de l'année 2005, pour l'accès au grade de Maître Ouvrier.....	749
Direction des Ressources Humaines. — Nomination au choix dans l'emploi d'agent d'encadrement du nettoyage.....	750
Direction des Ressources Humaines. — Nomination au choix dans l'emploi de chef d'exploitation	750
DEPARTEMENT DE PARIS	
Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de la Jeunesse et des Sports). — (Arrêté modificatif du 14 mars 2006)	751
Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des médecins du Département de Paris (F/H) dans le secteur « Protection Maternelle et Infantile » (Arrêté du 10 mars 2006).....	751
Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des médecins du Département de Paris (F/H) (Arrêté du 10 mars 2006).....	752
ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS	
Avis d'ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement de conducteurs ambulanciers.....	752
Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne sur titres pour le recrutement de blanchisseurs ouvriers professionnels	752
Avis d'ouverture d'un concours externe sur titres pour le recrutement d'ouvriers professionnels	753
PREFECTURE DE POLICE	
Arrêté n° 2006-20226 modifiant l'arrêté préfectoral n° 98-11187 du 22 juillet 1998 interdisant l'arrêt des véhicules devant certains établissements (Arrêté du 13 mars 2006)	753

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation 754

**AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ORGANISMES DIVERS**

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 06-0851 portant délégation de signature de la Directrice Générale (Arrêté du 13 mars 2006) 754

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Nomination d'un membre du Conseil d'Administration (Décision du 6 mars 2006)..... 754

Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine (I.I.B.R.B.S.). — Délégation de la signature du Président de l'Institution — (Arrêté modificatif du 8 février 2006) 754

POSTES A POURVOIR

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H) 755

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H) 755

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administration (F/H) 755

Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 755

COMMUNICATIONS DIVERSES

Marchés publics. — Avis aux soumissionnaires..... 756
— Avis d'attributions..... 756
— Procédures adaptées ouvertes..... 757

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des médecins du Département de Paris dans le secteur « Protection Maternelle et Infantile » pour 12 postes..... 760

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des médecins du Département de Paris pour 4 postes de généralistes..... 760

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur titres pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs (F/H) du Département de Paris — spécialité assistance de service social. — Rappel..... 760

VILLE DE PARIS

Attribution de la dénomination « place du 8 février 1962 » à l'intersection de la rue de Charonne et du boulevard Voltaire, à Paris 11^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mai 1956 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, publiques et privées ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement, en date du 23 janvier 2006 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2005 DU 144 en date des 30 et 31 janvier 2006 relative à l'attribution de la dénomination « place du 8 février 1962 » à la place située à l'intersection de la rue de Charonne et du boulevard Voltaire dans le 11^e arrondissement de Paris ;

Vu le rapport de la Directrice de l'Urbanisme ;

Arrête :

Article premier. — La dénomination « place du 8 février 1962 » est attribuée à la place située à l'intersection de la rue de Charonne et du boulevard Voltaire dans le 11^e arrondissement de Paris, conformément à l'emprise définie sous une trame grisée au plan annexé à la minute du présent arrêté.

Art. 2. — Les feuilles parcellaires 93 B4 édition 2002 et 94 A3 édition 1972 de la collection minute du plan de Paris au 1/500^e visé à l'arrêté préfectoral du 14 mai 1956 sont modifiées en conséquence.

Art. 3. — Le plan annexé au présent arrêté est consultable à la Mairie de Paris, Direction de l'Urbanisme, Sous-Direction de l'Action Foncière, Service de la Topographie et de la Documentation Foncière, 17, boulevard Morland, 75181 Paris Cedex 04.

Art. 4. — La Directrice de l'Urbanisme et le Directeur de la Voirie et des Déplacements sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et dont copie sera adressée à :

1° — M. le Chef des Services Fiscaux, Directeur des Services Fonciers de Paris (Service du Cadastre) ;

2° — chacun des services intéressés des administrations concernées.

Fait à Paris, le 28 février 2006

Bertrand DELANOË

Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de la Jeunesse et des Sports). — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 25 mars 2001 modifiée par la délibération 2002 SGCP 1 du 21 janvier 2002 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux directeurs et chefs de service de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2001 nommant Mme Valérie MARCETTEAU de BREM, Directrice de la Jeunesse et des Sports à compter du 1^{er} juillet 2001 ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2002 modifié par l'arrêté du 6 février 2003, fixant la structure générale des services de la Mairie de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 21 août 2002 fixant l'organisation de la Direction de la Jeunesse et des Sports ;

Vu l'arrêté en date du 5 novembre 2004 déléguant signature du Maire de Paris à la Directrice de la Jeunesse et des Sports ainsi qu'à certains fonctionnaires de la Direction de la Jeunesse et des Sports ;

Vu les arrêtés du 8 mars 2005, du 23 avril 2005, du 1^{er} août 2005, du 18 novembre 2005 et du 18 janvier 2006 modifiant l'arrêté du 5 novembre 2004 ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté du 5 novembre 2004 déléguant la signature du Maire de Paris à Mme Valérie MARCETTEAU de BREM, Directrice de la Jeunesse et des Sports, et à certains fonctionnaires de la Direction de la Jeunesse et des Sports, ainsi que les arrêtés modificatifs des 8 mars 2005, 23 avril 2005, 1^{er} août 2005, 18 novembre 2005 et 18 janvier 2006 sont modifiés comme suit :

A l'article 1^{er} :

Retirer Mme Marie-Claire SAINT-JEAN, sous-directrice de l'Action Sportive,

Rajouter M. Jean-Marie LAVIE, sous-directeur de la Jeunesse.

A l'article 3 :

Sous-Direction des Personnels, des Affaires Financières et de l'Équipement :

3. Service des Affaires Juridiques et Financières :

Remplacer « M. David MOREAU, attaché principal d'administration, chef de service et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Marine BRILLAT-SAVARIN, attachée principale d'administration, Mme Catherine GOHIN, attachée d'administration, et Mme Anne-Claude PIERI, attachée des services » par « M. David MOREAU, attaché principal d'administration, chef de service et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mlle Eugénie CAPRIGLIA, attachée d'administration, Mme Catherine GOHIN, attachée d'administration, et Mme Anne-Claude PIERI, attachée des services ».

Bureau des Affaires Financières :

Remplacer « Mme Marine BRILLAT-SAVARIN, attachée principale d'administration » par « Mlle Eugénie CAPRIGLIA, attachée d'administration »,

Sous-Direction de l'Action Sportive :

Retirer Mme Marie-Claire SAINT-JEAN, sous-directrice de l'Action Sportive.

2. Service du Sport de haut niveau et des Concessions sportives :

Mission pour le Sport de haut niveau :

Rajouter M. François-Xavier VOLLE, attaché d'administration,

Sous-Direction de la Jeunesse :

Rajouter M. Jean-Marie LAVIE, sous-directeur.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;

— M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

— M. le Receveur Général des Finances ;

— M. le Directeur des Ressources Humaines ;

— Mme la Directrice de la Jeunesse et des Sports.

Fait à Paris, le 14 mars 2006

Bertrand DELANOË

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2006-016 prorogeant les dispositions de l'arrêté municipal n° STV 6/2005-054 du 20 décembre 2005 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans plusieurs voies du 10^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de prolongement de travaux de voirie, rue Juliette Dodu, il convient, à titre provisoire, de neutraliser la circulation dans une partie de cette voie et de mettre en impasse la rue Juliette Dodu et la rue Sambre et Meuse lors de la réalisation du carrefour constitué par ces deux voies, à Paris 10^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de prolongation des travaux jusqu'au 24 mars 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Les dispositions des articles 1, 2 et 3 de l'arrêté municipal susvisé du 20 décembre 2005 sont prorogées jusqu'au 24 mars 2006 inclus.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 mars 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 6^e Section Territoriale de Voirie*

Olivier CHRETIEN

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2006-029 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant rue de Capri et rue de Gravelle, à Paris 12^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'importants travaux de la Section de l'Assainissement de Paris (entreprise Urbaine de Travaux), rue de Capri et rue de Gravelle, à Paris 12^e, il convient d'y interdire, à titre provisoire, le stationnement et de le considérer comme gênant la circulation publique ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 27 mars au 28 avril 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique, du 27 mars au 28 avril 2006 inclus, dans les voies suivantes du 12^e arrondissement :

— Capri (rue de), côté impair, au droit du n° 11 bis (3 places) ;

— Gravelle (rue de), côté impair, du n° 21 (2 places).

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 mars 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 8^e Section Territoriale de Voirie*

David CRAVE

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 8/2006-030
instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant rue Claude Decaen, à Paris 12^e.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'importants travaux de la Section de l'Assainissement de Paris (Entreprise Urbaine de Travaux), rue Claude Decaen, à Paris 12^e, il convient d'y interdire le stationnement et de le considérer comme gênant la circulation publique ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonneront du 13 mars au 3 avril 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique, du 13 mars au 3 avril 2006 inclus, dans la voie suivante du 12^e arrondissement :

— Claude Decaen (rue) : côté impair, au droit du n° 59 (4 places) :

- côté impair, au droit du n° 67 (2 places),
- côté pair, face au n° 67 (4 places).

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 mars 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 8^e Section Territoriale de Voirie*

David CRAVE

**Direction des Ressources Humaines. — Désignation
du Président titulaire et du Président suppléant du
Comité Technique Paritaire du Secrétariat Général
et de la Direction des Affaires Juridiques.**

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération DRH 97-12 en date des 24 et 25 mars 1997 instituant un Comité Technique Paritaire de la Commune de Paris et des comités techniques paritaires de direction et de service ;

Vu la délibération RH 2004-51 des 27 et 28 septembre 2004 réorganisant certains comités techniques paritaires ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris en date du 29 juin 2001 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 7 de l'arrêté du Maire de Paris du 29 juin 2001 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 7. — Mme Frédérique CALANDRA, Adjointe au Maire de Paris, est désignée en qualité de représentant du Maire de Paris pour assurer la présidence du Comité Technique Paritaire du Secrétariat Général et de la Direction des Affaires Juridiques.

Mme Mireille FLAM, Adjointe au Maire de Paris, est désignée pour suppléer en tant que de besoin Mme Frédérique CALANDRA, en qualité de représentant du Maire de Paris pour assurer la présidence du Comité Technique Paritaire du Secrétariat Général et de la Direction des Affaires Juridiques. »

Art. 2. — Le Secrétaire Général, le Directeur des Affaires Juridiques et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 mars 2006

Bertrand DELANOË

**Direction des Ressources Humaines. — Désignation
du Président titulaire et du Président suppléant du
Comité d'Hygiène et de Sécurité du Secrétariat
Général et de la Direction des Affaires Juridiques.**

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération DRH 97-8 en date des 24 et 25 mars 1997 instituant des comités d'hygiène et de sécurité auprès des comités techniques paritaires de direction et de service ;

Vu la délibération RH 2004-53 des 27 et 28 septembre 2004 réorganisant certains comités techniques paritaires et certains comités d'hygiène et de sécurité ;

Arrête :

Article premier. — L'article 6 de l'arrêté du Maire de Paris du 29 juin 2001 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 6. — Mme Frédérique CALANDRA, Adjointe au Maire de Paris, est désignée en qualité de représentant du Maire de Paris pour assurer la présidence du Comité d'Hygiène et de Sécurité du Secrétariat Général et de la Direction des Affaires Juridiques.

Mme Mireille FLAM, Adjointe au Maire de Paris, est désignée pour suppléer en tant que de besoin Mme Frédérique CALANDRA en qualité de représentant du Maire de Paris pour assurer la présidence du Comité d'Hygiène et de Sécurité du Secrétariat Général et de la Direction des Affaires Juridiques.

Art. 2. — Le Secrétaire Général, le Directeur des Affaires Juridiques et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 mars 2006

Bertrand DELANOË

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe d'accès au corps des personnels de maîtrise — grade agent de maîtrise — de la Commune de Paris dans la branche d'activité électrotechnique ouvert à partir du 12 décembre 2005 pour 3 postes.

1 — M. RAGUET Jérôme

2 — M. PIVRON Sébastien

3 — M. MANSSOURI Mohamed.

Arrête la présente liste à 3 (trois) noms.

Fait à Paris, le 9 mars 2006

La Présidente du Jury

Fabienne PIGEAU

Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe d'accès au corps des personnels de maîtrise — grade agent de maîtrise — de la Commune de Paris dans la branche d'activité électrotechnique ouvert à partir du 12 décembre 2005,

afin de permettre le remplacement de candidat(e)s figurant sur la liste principale, qui ne peuvent être nommé(e)s ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emploi survenant dans l'intervalle de deux concours et dans la limite de deux ans.

1 — M. VASSEREAU Ludovic

2 — M. BAUDOUX Guillaume

3 — M. VERDIER Franck.

Arrête la présente liste à 3 (trois) noms.

Fait à Paris, le 9 mars 2006

La Présidente du Jury

Fabienne PIGEAU

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours interne d'accès au corps des personnels de maîtrise — grade agent de maîtrise — de la Commune de Paris dans la branche d'activité électrotechnique ouvert à partir du 12 décembre 2005 pour 4 postes.

1 — M. DA COSTA David

2 — M. CLOUP Franck

3 — M. SAUCOURT Thierry

4 — M. SAKHO Mamadou.

Arrête la présente liste à 4 (quatre) noms.

Fait à Paris, le 9 mars 2006

La Présidente du Jury

Fabienne PIGEAU

Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours interne d'accès au corps des personnels de maîtrise — grade agent de maîtrise — de la Commune de Paris dans la branche d'activité électrotechnique ouvert à partir du 12 décembre 2005,

afin de permettre le remplacement de candidat(e)s figurant sur la liste principale, qui ne peuvent être nommé(e)s ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emploi survenant dans l'intervalle de deux concours et dans la limite de deux ans.

1 — M. MANCINI Antoine

2 — M. KOITA Djibril

3 — M. BILLARD Cédric.

Arrête la présente liste à 3 (trois) noms.

Fait à Paris, le 9 mars 2006

La Présidente du Jury

Fabienne PIGEAU

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au choix, au titre de l'année 2005, pour l'accession au grade de Maître Ouvrier.

M. Raymond BABOT.

Tableau arrêté à 1 nom.

Fait à Paris, le 10 mars 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*Le Directeur-Adjoint
chargé de la Sous-Direction
des Emplois et des Carrières*

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Nomination au choix dans l'emploi d'agent d'encadrement du nettoyage.

Par arrêté du 10 mars 2006 sont nommés dans l'emploi d'agent d'encadrement du nettoyage :

A compter du 1^{er} juillet 2005 :

— M. GALANDRIN Jean-Pierre.

A compter du 1^{er} janvier 2006 :

- M. REGENT Daniel André
- M. PALACIO Roger
- M. DENIS Jean-François
- M. ROBERT Gérard
- M. COHEN Bichi Moïse
- M. GAUDIN Christian
- M. CAILLET Jean-Pierre
- M. PROTEAU Jean-Paul
- M. CITOLLEUX Laurent
- M. HERVO Jacques
- M. CHAULIAGUET Serge
- M. HEUDE Martial
- M. DESMEDT Jean-Pierre
- M. LAUER Jean-Pierre
- M. COLIN Yves
- M. SAUVEBOIS Denis
- M. SIMON Gilbert
- M. BOULLE Yvan
- M. GUILLOT Philippe
- M. BELLE François
- M. MICHELS Georges
- M. BRUNEAU Frédéric
- M. ADIASSE Pascal Raymond
- M. NUGIER Michel
- M. PETIT Christian
- M. BARTHE Gérard
- M. LE GAL Alain
- M. WEISS Thierry
- M. REBETE Jean-Pierre
- M. DEMANGE Alain
- M. KAMARA Bakary Mamady
- M. MARGUTTI Philippe
- M. COURVALET Eric Dominique
- M. BARBIER Jacky
- M. JANASZEWICZ Michel
- M. SCAGLIOLA Patrick
- M. BRION Jean-Michel
- M. GOUPY Bernard
- M. BARTHOMEUF Serge
- M. FERNANDEZ MARTIN José Adolfo
- M. RANCON Christian.

A compter du 1^{er} avril 2006 :

— M. DROMART Jean-Claude.

Direction des Ressources Humaines. — Nomination au choix dans l'emploi de chef d'exploitation.

Par arrêté du 10 mars 2006 sont nommés dans l'emploi de chef d'exploitation :

Direction d'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé :

A compter du 1^{er} janvier 2006 :

— M. Marc EVEN.

Direction de la Jeunesse et des Sports :

A compter du 1^{er} janvier 2006 :

- M. Didier BOUREL
- M. Jean-Louis BOUILLE.

Direction des Moyens Généraux :

A compter du 1^{er} janvier 2006 :

— M. Jacques TOUSSAINT.

Direction du Patrimoine et de l'Architecture :

A compter du 1^{er} septembre 2005 :

— M. Bernard VIVET.

A compter du 1^{er} janvier 2006 :

- M. Michel LETESSIER
- M. Gérard NOVARESE
- M. Gilles KURNIKOWSKI.

Direction de la Protection de l'Environnement :

Services techniques de la propreté de Paris :

A compter du 1^{er} mars 2005 :

— M. Robert MATA.

A compter du 5 décembre 2005 :

— M. Raymond CHARPY.

A compter du 1^{er} janvier 2006 :

- M. Olivier GAUMONT
- M. Jean-Georges JOURNIAC
- M. Michel BOULET
- M. Antoine GUTIERREZ FERNANDEZ
- M. Vincent HORB
- M. Michel FOUACHE
- M. Ludovic AGAPET
- M. Roger ANTIGO.

Section de l'assainissement de Paris :

A compter du 1^{er} avril 2005 :

— M. Michel GIBAUD.

A compter du 1^{er} janvier 2006 :

— M. Guy AUFRAY.

A compter du 2 avril 2006 :

— M. Alain DESLANDES.

Institution des barrages-réservoirs du bassin de la Seine :

A compter du 2 mars 2006 :

— M. Alain DAURUT.

Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts :

A compter du 1^{er} janvier 2006 :

- M. Gilbert JARRY
- M. Serge LE BOURHIS
- M. Jean-Claude DAVENEAU.

Direction de la Voirie et des Déplacements :

A compter du 1^{er} janvier 2006 :

- M. Bernard JARRIGE
- M. Jean-Noël CISTI
- M. Joël DEVENEY

Secrétariat Général du Conseil de Paris :

A compter du 1^{er} mars 2006 :

— M. Fernand MICHE.

Agent détaché auprès de la société Eau de Paris :

A compter du 1^{er} janvier 2006 :

— M. Alain THEYS.

DEPARTEMENT DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de la Jeunesse et des Sports). — Modificatif.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2001 nommant Mme Valérie MARCETTEAU de BREM, Directrice de la Jeunesse et des Sports à compter du 1^{er} juillet 2001 ;

Vu les arrêtés mettant, en tant que de besoin, certains fonctionnaires de la Ville de Paris à la disposition du Département de Paris ;

Vu l'arrêté du 21 août 2002 fixant l'organisation de la Direction de la Jeunesse et des Sports ;

Vu l'arrêté en date du 5 novembre 2004 déléguant signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, à la Directrice de la Jeunesse et des Sports ainsi qu'à certains fonctionnaires de la Direction de la Jeunesse et des Sports ;

Vu les arrêtés du 8 mars 2005, du 23 avril 2005, du 1^{er} août 2005, du 18 novembre 2005 et du 18 janvier 2006 modifiant l'arrêté du 5 novembre 2004 ;

Sur la proposition du Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté du 5 novembre 2004 déléguant la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, à Mme Valérie MARCETTEAU de BREM, Directrice de la Jeunesse et des Sports, et à certains fonctionnaires de la Direction de la Jeunesse et des Sports, ainsi que les arrêtés modificatifs des 8 mars 2005, 23 avril 2005, 1^{er} août 2005, 18 novembre 2005 et 18 janvier 2006 sont modifiés comme suit :

A l'article 1^{er} :

Retirer Mme Marie-Claire SAINT-JEAN, sous-directrice de l'Action Sportive,

Rajouter M. Jean-Marie LAVIE, sous-directeur de la Jeunesse.

A l'article 4 :

I. Service des Affaires Juridiques et Financières :

Bureau des Affaires Financières :

Remplacer « Mme Marine BRILLAT-SAVARIN, attachée principale d'administration » par « Mlle Eugénie CAPRIGLIA, attachée d'administration »,

II. Sous-Direction de l'Action Sportive :

a) Service du Sport de haut niveau et des Concessions :

Rajouter M. François-Xavier VOLLE, attaché d'administration.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris ;

— M. le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris ;

— M. le Receveur Général des Finances ;

— M. le Directeur des Ressources Humaines ;

— Mme la Directrice de la Jeunesse et des Sports.

Fait à Paris, le 14 mars 2006

Bertrand DELANOË

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des médecins du Département de Paris (F/H) dans le secteur « Protection Maternelle et Infantile ».

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 92-785 du 6 août 1992 relatif à la protection maternelle et infantile ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° GM 100-1 du 13 février 1995 modifiée, fixant le statut particulier applicable au corps des médecins du Département de Paris ;

Vu la délibération DRH 108 des 15 et 16 décembre 2003 relative aux modalités d'établissement et d'utilisation des listes complémentaires pour les recrutements par voie de concours ;

Arrête :

Article premier. — Un concours sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des médecins du Département de Paris (F/H) s'ouvrira à partir du 25 septembre 2006 à Paris pour 12 postes dans le secteur « Protection Maternelle et Infantile ».

Art. 2. — Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur www.paris.fr, rubrique « recrutement et concours » ou sur www.recrutement.paris.fr du 15 mai au 15 juin 2006 inclus.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 15 mai au 15 juin 2006 inclus à Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription déposés, expédiés par voie postale ou renvoyés par voie télématique à la Direction des Ressources Humaines après le 15 juin 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 mars 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
*La Sous-Directrice du Développement
des Ressources Humaines*
Véronique DUROY

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des médecins du Département de Paris (F/H).

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° GM 100-1 du 13 février 1995 modifiée fixant le statut particulier applicable au corps des médecins du Département de Paris ;

Vu la délibération DRH 108 des 15 et 16 décembre 2003 relative aux modalités d'établissement et d'utilisation des listes complémentaires pour les recrutements par voie de concours ;

Arrête :

Article premier. — Un concours sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des médecins du Département de Paris (F/H) s'ouvrira à partir du 25 septembre 2006 à Paris pour 4 postes de généralistes.

Art. 2. — Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie téléphonique sur www.paris.fr, rubrique « recrutement et concours » ou sur www.recrutement.paris.fr du 15 mai au 15 juin 2006 inclus.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 15 mai au 15 juin 2006 inclus à Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription déposés, expédiés par voie postale ou renvoyés par voie téléphonique à la Direction des Ressources Humaines après le 15 juin 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 mars 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
*La Sous-Directrice du Développement
des Ressources Humaines*
Véronique DUROY

**ASSISTANCE PUBLIQUE -
HOPITAUX DE PARIS**

Avis d'ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement de conducteurs ambulanciers.

Un concours sur titres est ouvert à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris en vue de pourvoir 10 postes de conducteur ambulancier vacants dans cet établissement.

En application de l'article 31 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1936, « le jury établit », dans le même ordre, une liste complémentaire afin de permettre le remplacement des candidats inscrits sur la liste principale qui ne peuvent pas être nommés ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emplois survenant dans l'intervalle de deux concours.

Peuvent faire acte de candidature :

Les candidats âgés de 16 ans au moins, titulaires du certificat de capacité d'ambulancier et du permis B de conduite.

Les candidats reçus au concours sont déclarés définitivement admis sous réserve d'un examen psychotechnique subi devant un organisme habilité à cet effet par arrêté du ministre chargé de la santé.

Les candidatures doivent être adressées, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris », par écrit (le cachet de la poste faisant foi), à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, Département Recrutement et Concours, Bureau Informations-Concours, pièce 32-34A — 2, rue Saint-Martin, 75184 Paris Cedex 4, auprès de laquelle peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les dates du concours.

Fait à Paris, le 14 mars 2006

Pour la Directrice Générale
*Le Directeur du Personnel
et des Relations Sociales empêché,
Le Chef du Département
Recrutement et Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne sur titres pour le recrutement de blanchisseurs ouvriers professionnels.

Un concours externe et un concours interne sur titres est ouvert à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris en vue de pourvoir des postes de blanchisseur ouvrier professionnel vacants dans cet établissement.

Le nombre de postes offerts est fixé comme suit : concours externe : 5 — concours interne : 10.

En application de l'article 31 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, « le jury établit », dans le même ordre, une liste complémentaire afin de permettre le remplacement des candidats inscrits sur la liste principale qui ne peuvent pas être nommés ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emplois survenant dans l'intervalle de deux concours.

Peuvent faire acte de candidature :

— au concours externe :

Les candidats âgés de 16 ans au moins, titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un diplôme délivré ou reconnu dans l'un des Etats membres de l'Union européenne dont l'équivalence avec le certificat d'aptitude professionnelle aura été reconnue par la commission prévue par le décret du 21 juillet 1994, ou justifiant d'une expérience professionnelle en blanchisserie de deux ans au minimum.

— au concours interne :

Les fonctionnaires ou agents comptant, au 31 décembre de l'année précédant le concours, au moins un an de service dans la fonction publique hospitalière.

Les candidatures doivent être adressées, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris », par écrit (le cachet de la poste faisant foi), à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, Département Recrutement et Concours, Bureau Informations-Concours, pièce 32-34A — 2, rue Saint-Martin, 75184 Paris Cedex 4, auprès de laquelle peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les dates du concours.

Fait à Paris, le 14 mars 2006

Pour la Directrice Générale,
*Le Directeur du Personnel
et des Relations Sociales empêché,
Le Chef du Département
Recrutement et Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

Avis d'ouverture d'un concours externe sur titres pour le recrutement d'ouvriers professionnels.

Un concours externe sur titres est ouvert à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris en vue de pourvoir 60 postes d'ouvrier professionnel vacants dans cet établissement répartis comme suit :

Options	Postes
Approvisionnement	5
Cuisine	12
Electronique	1
Electrotechnique	7
Froid et climatisation	2
Installations sanitaires	1
Installations thermiques	2
Mécanique maintenance générale	2
Métallerie	1
Restauration	11
Sécurité et prévention	15
Transport manutention	1

En application de l'article 31 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, « le jury établit », dans le même ordre, une liste complémentaire afin de permettre le remplacement des candidats inscrits sur la liste principale qui ne peuvent pas être nommés ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emplois survenant dans l'intervalle de deux concours.

Peuvent faire acte de candidature :

Les candidats âgés de 16 ans au moins, titulaires soit d'un certificat d'aptitude professionnelle, soit d'un titre ou diplôme de niveau au moins équivalent, soit d'un diplôme délivré ou reconnu dans l'un des Etats membres de l'Union européenne dont l'équivalence avec le certificat d'aptitude professionnelle aura été reconnue par la commission prévue par le décret du 21 juillet 1994.

Les candidatures doivent être adressées, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris », par écrit (le cachet de la poste faisant foi), à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, Département Recrutement et Concours, Bureau Informations-Concours, pièce 32-34A — 2, rue Saint-Martin, 75184 Paris Cedex 4, auprès de laquelle peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les dates du concours.

Fait à Paris, le 14 mars 2006

Pour la Directrice Générale
*Le Directeur du Personnel
et des Relations Sociales empêché,
Le Chef du Département
Recrutement et Concours*

Michèle BERTRAND-PANEL

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2006-20226 modifiant l'arrêté préfectoral n° 98-11187 du 22 juillet 1998 interdisant l'arrêt des véhicules devant certains établissements.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2512-13 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3 et L. 325-9, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 98-11187 du 22 juillet 1998 modifié, notamment par les arrêtés préfectoraux n° 00-10357 du 13 mars 2000 et 00-11206 du 25 juillet 2000 modifiés, interdisant l'arrêt des véhicules devant certains établissements ;

Considérant que la nature des immeubles visés au présent arrêté nécessite des mesures de protection visant à prévenir des troubles à l'ordre public ou à garantir la sécurité des personnes et des biens ;

Considérant en conséquence qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de maintenir dégagés en permanence les abords de ces immeubles ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Il est ajouté à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 98-11187 du 22 juillet 1998 modifié :

9^e arrondissement :

— Provence (rue de) au n° 21 (au droit et en vis-à-vis).

Art. 2. — L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 00-10357 du 13 mars 2000 est modifié comme suit :

Supprimer : 9^e arrondissement :

— Faubourg Montmartre (rue du) au droit et en vis-à-vis du n° 57.

Art. 3. — Les véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté feront l'objet d'un enlèvement dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3 du Code de la route.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution

du présent arrêté qui prendra effet après sa publication au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et dès la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

Fait à Paris, le 13 mars 2006

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
Le Préfet, Directeur du Cabinet
Paul-Henri TROLLÉ

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 25, rue Stéphenson, à Paris 18^e (arrêté du 14 février 2006).

Les copropriétaires sont invités à participer à la visite contradictoire des lieux qui se tiendra le 15 juin 2006 à 16 h à la porte de l'immeuble.

**AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ORGANISMES DIVERS**

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 06-0851 portant délégation de signature de la Directrice Générale.

La Directrice générale,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R. 123-39 et suivants ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118, et la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris en date du 2 février 2001 portant nomination de la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris en date du 19 octobre 2005 portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté n° 05-3700 en date du 24 octobre 2005 modifié portant délégations de signature de la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 6 de l'arrêté n° 05-3700 du 24 octobre 2005 modifié est modifié ainsi qu'il suit :

En ce qui concerne la Sous-Direction des Interventions Sociales :

— Devant la mention de la Directrice de la Section du 3^e arrondissement, il convient de supprimer la mention de « Mme Catherine BOUVAIS », directrice intérimaire et de rajouter la mention de Mlle Nathalie POPADYAK.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

— Mme la Trésorière Principale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

— Mme le Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

— ainsi qu'à l'agent auquel la signature est déléguée.

Fait à Paris, le 13 mars 2006

Bernadette COULON-KIANG

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Nomination d'un membre du Conseil d'Administration.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu l'article R. 123-40 du Code de l'action sociale et des familles, relatif au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Décide :

Article premier. — La décision en date du 19 novembre 2001 est modifiée comme suit :

M. Jean MALLET, administrateur de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris,

est nommé membre du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, en remplacement de Mme Françoise FAASSE.

Art. 2. — La présente décision sera publiée au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation de la présente décision sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris ;

— M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

— Mme la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

— à l'intéressé.

Fait à Paris, le 6 mars 2006

Bertrand DELANOË

Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine (I.I.B.R.B.S.). — Délégation de la signature du Président de l'Institution — Modificatif.

Le Président,

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment les articles L. 3221-3 et L. 5421-1, R. 5421-6,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 16 juin 1969 relatif à la création de l'Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine,

Vu l'arrêté municipal modifié en date du 28 décembre 2001 mettant, en tant que besoin, à disposition de l'Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine, des fonctionnaires de la Ville de Paris,

Vu l'arrêté en date du 14 mai 2004 chargeant M. Daniel GUILLAUMONT, ingénieur général, des fonctions de Directeur Général,

Vu l'arrêté en date du 1^{er} février 2005 portant organisation des services de l'Institution,

Vu l'arrêté en date du 2 février 2005 portant délégation de signature du Président de l'Institution,

Sur proposition du Directeur Général,

Arrête :

Article premier. — L'arrêté du 2 février 2005 susvisé est modifié comme suit :

A l'article 2 :

f) pour la circonscription Marne :

Substituer à :

— M. Francis LEFEBVRE, ingénieur en chef des services techniques, chef de la Circonscription Marne, à l'exception des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 10^e, 11^e, 12^e et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Philippe JOLLY, ingénieur des travaux, adjoint au chef de la circonscription Marne ;

— M. Francis LEFEBVRE, ingénieur en chef des services techniques, chef de la Circonscription Marne, à l'exception des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 10^e, 11^e, 12^e et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Pascal DUPRAS, ingénieur territorial, adjoint au chef de la Circonscription Marne.

Art. 2. — Le Directeur Général des Services de l'Institution est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel de Paris ».

Fait à Paris, le 8 février 2006

*Le Président,
Vice-Président du Conseil Général
de la Seine-Saint-Denis*

Pascal POPELIN

POSTES A POURVOIR

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).

Service : 7^e Section Territoriale de Voirie.

Poste : chef de la subdivision administrative.

Contact : M. LANNOY — Téléphone : 01 40 09 46 05.

Référence : B.E.S. 06-G.03.02.

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administration (F/H).

Service : Sous-Direction de l'Insertion et de la Solidarité — Bureau du R.M.I.

Poste : chargé du développement des programmes locaux d'insertion.

Contact : Mme BOE, chef du bureau — Téléphone : 01 43 47 71 80.

Référence : B.E.S. 06-G.03.03.

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance de deux postes d'attaché d'administration (F/H).

1^{er} poste :

Service : Délégation générale aux relations internationales.

Poste : chargé du secteur Amériques.

Contact : M. VISCONTI, délégué général — Téléphone : 01 42 76 52 36.

Référence : B.E.S. 06-G.03.04.

2^e poste :

Service : Délégation générale aux relations internationales.

Poste : chargé de l'organisation administrative et de la logistique.

Contact : M. THOMAS, délégué général adjoint — Téléphone : 01 42 76 52 18.

Référence : B.E.S. 06-G.03.10.

Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

FICHE DE POSTE

Agent de catégorie A.

LOCALISATION

Direction des Ressources Humaines — Bureau de Prévention des risques professionnels — 44, rue Charles Moureu, 13^e — Métro : place d'Italie.

NATURE DU POSTE

Titre du poste : ingénieur hygiéniste.

Attribution :

— Participer à la mise en place de la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail des personnels dans les directions ;

— Mener des analyses et des études d'évaluation des risques professionnels et des conditions de travail.

Activités :

— animer des réseaux de relais et d'animateurs de prévention de plusieurs directions :

- assister et conseiller pour la gestion et la maîtrise des risques (document unique d'évaluation des risques, sécurité des bâtiments et des installations),

- participer aux CHS et aux groupes de travail (préparation du programme annuel de prévention),

— participer au développement de la politique en Santé-Sécurité au travail de la Ville de Paris pour promouvoir.

PROFIL DU CANDIDAT

Niveau d'études : maîtrise es sciences, maîtrises es sciences et techniques ou titre ou diplôme supérieur (diplôme d'ingénieur, doctorat es sciences...).

Formation nécessaire : hygiène-sécurité.

Qualités requises : sens des relations humaines et du contact.

CONTACT

M. Y. A. COURTOIS, ingénieur hygiéniste divisionnaire — Bureau de prévention des risques professionnels — 44, rue Charles Moureu, 75013 Paris — Téléphone : 01 44 97 86 03 (sec. Sauf le mercredi).

COMMUNICATIONS DIVERSES

MARCHES PUBLICS

Avis aux soumissionnaires

Les marchés selon la procédure adaptée lancés par la Ville et le Département de Paris et dont le montant est compris entre 10 et 90 000 € sont regroupés au sein de cette rubrique.

Les marchés selon la procédure adaptée et avis d'appel publics à la concurrence dont le montant excède les 90 000 € sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de la Mairie de Paris www.paris.fr.

*
* *

Avis d'attributions

Référence de l'avis : DASCO-2005-0019AA.

L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? : oui

— Parution n° 00000168.

— Annonce n° 187 du 14 septembre 2005.

A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? : non.

Référence d'identification du marché qui ne figure dans l'appel d'offres : 2005 DASCO 165.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : VILLE DE PARIS — *Direction des Affaires Scolaires*. Personne responsable du marché : le Maire de Paris — 3, rue de l'Arse-
nal, 75181 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 42 76 24 54 — Télécopie : 01 42 76 23 80.

Objet du marché : travaux de réfection des peintures y compris le traitement de la peinture au plomb, dans les bâtiments scolaires municipaux des 1^{er} et 2nd degrés de la Ville de Paris et dans leurs annexes, de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2006, avec reconduction expresse pour 2007, 2008 et 2009.

Type de marché de travaux : exécution.

Nomenclature : classification C.P.V. (Vocabulaire Commun des Marchés) Champ obligatoire au-delà des seuils européens : objet principal : 45-44-21-10.

Critères d'attribution retenus : offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

— 60 % : prix,

— 40 % : valeur logistique.

Type de procédure : appel d'offres ouvert.

Valeur totale estimée (H.T.) : 1 003 344,48 €.

Attribution du marché ou du lot n° :

Lot n° 1 : travaux de réfection de peinture et traitement des peintures au plomb des bâtiments scolaires municipaux du 1^{er} et 2nd degré des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 13^e et 14^e arrondissements. Nom du titulaire / Organisme : PEINTURE PARIS SUD à l'attention de Mme Jeanine LE HOUËZEC — 6, avenue de la République, 91560 Crosne. Montant (H.T.) : 250 836,12 €. Sous-traitance : oui.

Lot n° 2 : travaux de réfection de peinture et traitement des peintures au plomb des bâtiments scolaires municipaux du 1^{er} et 2nd degré des 8^e, 9^e, 18^e et 20^e arrondissements. Nom du titulaire / Organisme : SOCAPE à l'attention de M. Georges DULPHY — 19, avenue Albert Einstein, Z.I. du Coudray, 93591 Le Blanc Mesnil Cedex. Montant (H.T.) : 250 836,12 €.

Lot n° 3 : travaux de réfection de peinture et traitement des peintures au plomb des bâtiments scolaires municipaux du

1^{er} et 2nd degré des 7^e, 10^e, 15^e et 19^e arrondissements. Nom du titulaire / Organisme : ENTREPRISE FLIPO à l'attention de M. Gérard ANDINEAU — 200, avenue du Général Leclerc, 93698 Pantin Cedex. Montant (H.T.) : 250 836,12 €.

Lot n° 4 : travaux de réfection de peinture et traitement des peintures au plomb des bâtiments scolaires municipaux du 1^{er} et 2nd degré des 11^e, 12^e, 16^e et 17^e arrondissements. Nom du titulaire / Organisme : SISAP AMENAGEMENT à l'attention de M. Frédéric FOLLET — avenue du Chemin de Villepreux, 78210 Saint Cyr l'Ecole. Montant (H.T.) : 250 836,12 €.

Date d'attribution du marché : 15 février 2006.

Nombre total d'offres reçues : 17.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14 mars 2006.

Référence de l'avis : DASCO-2005-0011AA.

L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? : oui

— Parution n° 0000116B.

— Annonce n° 208 du 1^{er} juillet 2005.

A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? : non.

Référence d'identification du marché qui ne figure dans l'appel d'offres : 2005-DASCO-090

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : VILLE DE PARIS — *Direction des Affaires Scolaires*. Personne responsable du marché : le Maire de Paris — 3, rue de l'Arse-
nal, 75181 Paris — Téléphone : 01 42 76 24 54 — Télécopie : 01 42 76 23 80.

Objet du marché : fourniture et livraison de divers matériels pédagogiques et ludo-éducatifs nécessaires aux divers établissements scolaires, aux centres de loisirs d'hiver et d'été ainsi qu'aux établissements de petite enfance de la Ville de Paris, de la date de notification au 31 décembre 2006, renouvelable deux fois 12 mois par reconduction expresse.

Type de marché de fournitures : achat.

Nomenclature : classification C.P.V. (Vocabulaire Commun des Marchés) Champ obligatoire au-delà des seuils européens :

— Objet principal : 36-15-30-00.

— Objets supplémentaires : 36-52-40-00, 36-52-30-00, 36-53-00-00, 36-50-00-00.

Critères d'attribution retenus : offre économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

— valeur technique de l'offre (intérêt pédagogique ou ludique des produits, capacité à offrir l'offre la plus variée possible analysés à partir du catalogue remis par le candidat),

— taux de remise,

— délai de livraison (ne peut être supérieur au cahier des charges).

Type de procédure : appel d'offres ouvert.

Valeur totale estimée (H.T.) : 1 311 036,79 €.

Attribution du marché ou du lot n° :

Lot n° 1 : matériels de motricité et de développement sensoriel intérieur et extérieur. Nom du titulaire / Organisme : WESCO à l'attention de M. Roland BOUVIER — Route de Cholet, B.P. 80184, 79141 Cerisay Cedex. Montant (H.T.) : 41 806,02 €. Sous-traitance : non.

Lot n° 2 : puzzles, jeux de construction, d'assemblage et d'encastrement et matériels éducatifs type LEGO DACTA.

Nom du titulaire / Organisme : WESCO à l'attention de M. Roland BOUVIER — Route de Cholet, B.P. 80184, 79141 Cerisay Cedex. Montant (H.T.) : 62 709,03 €. Sous-traitance : non.

Lot n° 4 : jeux d'imitation. Nom du titulaire / Organisme : SYLEMA ANDRIEU à l'attention de M. Bertrand POULLAOUËC — Place de l'Usine, 60120 Bonneuil Les Eaux. Montant (H.T.) : 167 224,08 €. Sous-traitance : non.

Lot n° 5 : matériels pour ateliers pédagogiques. Nom du titulaire / Organisme : SEJER à l'attention de M. Patrick WORMS — 31, avenue Pierre de Coubertin, 75013 Paris. Montant (H.T.) : 142 140,47 €. Sous-traitance : non.

Lot n° 7 : matériel ludo-éducatif pour extérieur. Nom du titulaire / Organisme : AIRÉSOLEIL à l'attention de M. Michel AUBRY — 22, avenue Philippe Auguste, 75011 Paris. Montant (H.T.) : 37 625,42 €. Sous-traitance : non.

Date d'attribution du marché : 7 novembre 2005.

Nombre total d'offres reçues : 8.

Autres informations : les lots 3 et 6 ont été déclarés infructueux.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14 mars 2006.

Procédures adaptées ouvertes

Identification de l'organisme qui passe le marché : Caisse des Ecoles du 13^e — 1, place d'Italie, 75013 Paris — Téléphone : 01 44 08 13 20 — Télécopie : 01 43 31 49 96.

Objet du marché : remplacement d'une porte métallique vitrée sur rue avec serrure de sûreté trois points.

Lieu de la prestation : Paris 13^e.

Documents à présenter lors du dépôt de candidature et de l'offre : références pour des prestations similaires, présentation de la société et proposition financière. Les candidats intéressés pourront se procurer le dossier à la Caisse des Ecoles ou le demander par télécopie au 01 43 31 49 96.

Modalités de transmission des candidatures et offres : par courrier ou déposé à la Caisse des Ecoles du 13^e — 1, place d'Italie, 75013 Paris.

Date limite de remise des plis : 13 avril 2006 à 16 h.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DMG-2006-0004.

Code catégorie d'achat : 72.11 / Traitement de l'information.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Moyens Généraux.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Mairie de Paris — Direction des Moyens Généraux — Mission du Funéraire — Tour Mattéi — 207, rue de Bercy, 75587 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 71 27 01 23 — Télécopie : 01 71 27 01 33.

Objet du marché : réécriture du guide des obsèques devenu « Livre des obsèques » qui sera mis à disposition des Parisiens par les services municipaux parisiens en mairies d'arrondissements, ainsi que par l'AP-HP, le C.A.S.V.P. et la D.A.S.E.S.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 3 avril 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction des Moyens Généraux — Service des Affaires Générales — Bureau des Marchés — Bureau 1014 — 10^e étage — Tour Mattéi — 207, rue de Bercy, 75587 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 71 27 01 19 — Télécopie : 01 71 27 02 72 — Mél : sandrine.frevent@paris.fr.

Modalités de remise des offres : date limite de retrait des dossiers : 24 mars 2006. Adresse de remise des offres : idem que l'adresse de retrait des dossiers. Les offres peuvent être remises par courrier, par télécopie ou sur place.

Date limite de dépôt des offres : 24 mars 2006 à 17 h.

Informations complémentaires : personne à contacter pour tout renseignement technique : M. Philippe DELEMARRE — Téléphone : 01 71 27 01 23 — Mél : philippe.delemarre@paris.fr — Personne à contacter pour tout renseignement administratif : Mlle Marianne KHIEN — Téléphone : 01 71 27 01 15 — Mél : marianne.khien@paris.fr — Critères de jugement des offres : 1. la valeur technique (compétences, expérience, méthodologie) (50 %) ; 2. la durée de réalisation (25 %) ; 3. le prix proposé (25 %) — Durée du marché : 2 mois à compter de la notification du marché — Visite à prévoir pour consulter le projet de livre des obsèques : contacter M. Philippe DELEMARRE — Téléphone : 01 71 27 01 23 — Mél : philippe.delemarre@paris.fr — Forme du marché : prix global et forfaitaire.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0165.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture du 20^e arrondissement — 154, rue des Pyrénées, 75020 Paris — Téléphone : 01 53 27 69 69 — Télécopie : 01 43 48 67 81 — P.R.M. : M. Stephan LAJOURS.

Objet du marché : création d'un vestiaire du personnel.

Lieu d'exécution ou de livraison : Crèche collective — 83, rue des Amandiers, 75020 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 24 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture du 20^e arrondissement, 154, rue des Pyrénées, 75020 Paris, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 20^e arrondissement avant le 11 avril 2006 à 12 h. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou par voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 11 avril 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : pour les informations techniques contacter M. François-Xavier ECALLE.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0166.

Code catégorie d'achat : 71.01 / Maîtrise d'œuvre (hors services de maîtrise d'œuvre pour les projets urbains).

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement — M. Bertrand LERICOLAIS, chef de la Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement — 71, avenue Henri Martin, 75016 Paris — Téléphone : 01 40 72 17 50 — Télécopie : 01 40 72 17 80.

Objet du marché : missions de prestations intellectuelles — Etudes techniques en vue de la mise en sécurité de la toiture du stade du Parc des Princes.

Lieu d'exécution ou de livraison : Stade du Parc des Princes — 24, rue du Commandant Guilbaud, 75016 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement — Bureau des marchés — Mairie du 16^e arrondissement — 71, avenue Henri Martin, 75016 Paris — 3^e étage, escalier C.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement avant la date limite de remise des offres définie ci-après. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 7 avril 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : renseignements : M. PHILIPPOT.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0169.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture du 20^e arrondissement — 154, rue des Pyrénées, 75020 Paris — Téléphone : 01 53 27 69 69 — Télécopie : 01 43 48 67 81 — P.R.M. : M. S. LAJOUS.

Objet du marché : transformation de l'appartement de fonction en salle du personnel.

Lieu d'exécution ou de livraison : Crèche Collective — 14, rue Noisy le Sec, 75020 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 15 mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture du 20^e arrondissement, 154, rue des Pyrénées, 75020 Paris, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 20^e arrondissement avant le 7 avril 2006 à 12 h. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou par voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 7 avril 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : pour les informations techniques contacter M. ECALLE François-Xavier.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0168.

Code catégorie d'achat : 98.03 / Travaux d'installation et de maintenance des installations de génie climatique.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : S.T.E.G.C. — 193/197, rue de Bercy, Tour Gamma A, 10^e étage, 75582 Paris Cedex 12.

Objet du marché : création d'une ventilation pour l'atelier « photo » du centre d'animation René Binet.

Lieu d'exécution ou de livraison : centre d'animation René Binet — 62/68, rue René Binet, 75018 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : S.T.E.G.C. — 193/197, rue de Bercy, Tour Gamma A, 10^e étage, Bureau 1002, 75582 Paris Cedex 12, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir au S.T.E.G.C. 193/197, rue de Bercy, Tour Gamma A, 10^e étage, 75582 Paris Cedex 12, avant le 21 avril 2006 à 12 h. Aucun envoi d'offres par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 21 avril 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : les soumissionnaires devront présenter leur offre conformément au règlement de consultation, en y joignant en particulier leurs références professionnelles et tous documents permettant de juger de leur aptitude à réaliser la prestation demandée. Des informations peuvent être demandées à M. DEMANGEON ou M. BOUARROUDJ — 01 71 27 00 00.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DVD-2006-0011.

Code catégorie d'achat : 35.73 / Matériels et équipements pour laboratoires : LEM/LER.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Voirie et des Déplacements.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service du Patrimoine de Voirie — Laboratoire d'essais des matériaux de la Ville de Paris.

Objet du marché : fourniture d'un prisomètre automatique multiposte.

Lieu d'exécution ou de livraison : Laboratoire d'Essai des Matériaux de la Ville de Paris — 4, avenue du Colonel Henri Rol Tangy, 75014 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 2 mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : S.P.V. — Division Budgétaire — 40, rue du Louvre, 75001 Paris — Bureau 237 — Télécopie : 01 40 28 72 05.

Modalités de remise des offres : chaque candidat remettra le dossier complété et signé à la Direction de la Voirie et des Déplacements — Service du Patrimoine de Voirie — Division budgétaire — 40, rue du Louvre, 75001 Paris — Bureau 237.

Date limite de dépôt des offres : 11 avril 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : marché conclu pour six mois. Pas de reconduction. Prix unitaires et fermes. Jugement des offres sur leur montant (60 %) et leur valeur technique (40 %).

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPJEV-2006-0050.

Code catégorie d'achat : 70.79 / Etudes et recherches environnementales.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Technique — 3, avenue de la Porte d'Auteuil, 75016 Paris.

Objet du marché : amélioration qualitative et quantitative des vignes des jardins de Paris et assistance à l'élaboration des vins.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 2 mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Section Technique — 3, avenue de la porte d'Auteuil, 75016 Paris.

Modalités de remise des offres : les dossiers des candidats sont transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité. Ils pourront par conséquent : — être transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ; — remis au service contre récépissé les jours ouvrés de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h, à l'adresse suivante : Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Section Technique — 3, avenue de la Porte d'Auteuil, 75016 Paris. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 10 avril 2006 à 16 h.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPJEV-2006-0054.

Code catégorie d'achat : 31.78 / Mobilier urbain.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Mairie de Paris — Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Service de l'Arbre — Circonscription Bois de Vincennes — Rond Point de la Pyramide, 75012 Paris.

Objet du marché : fourniture de clôtures et pieux en châtaigniers.

Lieu d'exécution ou de livraison : les Bois de Vincennes et Boulogne.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Mairie de Paris — Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Service de l'Arbre — M. FLECCHIA — Circonscription Bois de Vincennes — Rond Point de la Pyramide, 75012 Paris.

Modalités de remise des offres : Mairie de Paris — Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Service de l'Arbre — M. FLECCHIA — Circonscription Bois de Vincennes — Rond Point de la Pyramide, 75012 Paris.

Date limite de dépôt des offres : 31 mars 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : bernard.flecchia@paris.fr, jean-manuel.prunet@paris.fr.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPJEV-2006-0055.

Code catégorie d'achat : 17.08 / Peintures et vernis pour le bâtiment.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Mairie de Paris — Direction des Parcs,

Jardins et Espaces Verts — Circonscription Bois de Vincennes — Rond Point de la Pyramide, 75012 Paris.

Objet du marché : rénovation du pavillon du gardien, 6, route de la Brasserie, 75012 Paris.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris 12^e.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Mairie de Paris — Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Circonscription Bois de Vincennes — M. FLECCHIA ou M. BUSSUTIL — Rond Point de la Pyramide, 75012 Paris.

Modalités de remise des offres : Mairie de Paris — Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Circonscription Bois de Vincennes — M. FLECCHIA ou M. BUSSUTIL — Rond Point de la Pyramide, 75012 Paris.

Date limite de dépôt des offres : 5 avril 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : bernard.flecchia@paris.fr, gérard.bussutil@paris.fr.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DDAEE-2006-0006.

Code catégorie d'achat : 70.06 / Autres études à caractère général et technologique.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Développement de l'Activité Economique et de l'Emploi.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Bureau du Commerce non sédentaire.

Objet du marché : analyse qualitative des marchés découverts parisiens, diagnostic général et préconisations en matière de développement.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris, 55, rue de Lyon, 3^e étage, 75012 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 18 avril 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Mairie de Paris — Direction du Développement Economique et de l'Emploi, 55, rue de Lyon, 3^e étage, 75012 Paris, anne-marie.bovais@paris.fr.

Modalités de remise des offres : par courrier postal adressé à la Mairie de Paris — D.D.E.E. — 55, rue de Lyon, 75012 Paris.

Date limite de dépôt des offres : 11 avril 2006 à 17 h.

Informations complémentaires : dominique.estienne@paris.fr.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DJS-2006-0025.

Code catégorie d'achat : 25.05 / Mobilier de rangement — mobilier administratif.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Jeunesse et des Sports.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service de l'Équipement — Bureau de la Programmation des Investissements.

Objet du marché : marché de matériel et de mobilier pour le Centre d'Animation Danube (à Paris 19^e) en trois lots : lot 1 « mobilier », lot 2 « matériel d'entretien » et lot 3 « mobilier vestiaire ».

Lieu d'exécution ou de livraison : 133-135, bd Sérurier, 75019 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 3 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction de la Jeunesse et des Sports — Service de l'Équipement — Bureau de la Programmation des Investissements — Bureau 405 — 25, bld Bourdon, 75004 Paris.

Modalités de remise des offres : par courrier ou remises contre récépissé à l'adresse suivante : Service de l'Équipement — Bureau de la Programmation des Investissements — Bureau 405 — 25, bld Bourdon, 75004 Paris.

Date limite de dépôt des offres : 7 avril 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : des précisions complémentaires peuvent être demandées à M. Grégory BIGNON — Téléphone : 01 42 76 36 97 — Mél : gregory.bignon@paris.fr ou M. Pascal BLOT-RUDOLPH — Téléphone : 01 42 76 28 11 — mél : pascal.blot-rudolph@paris.fr.

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des médecins du Département de Paris dans le secteur « Protection Maternelle et Infantile » pour 12 postes.

Un concours sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des médecins du Département de Paris dans le secteur « Protection Maternelle et Infantile » (F/H) s'ouvrira à partir du 25 septembre 2006 à Paris pour 12 postes.

Ce concours est ouvert aux candidat(e)s titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre de médecin délivré par l'un des Etats membres de la Communauté européenne ou l'un des Etats partie à l'accord sur l'Espace économique européen et visé à l'article L. 4131-1 du Code de la santé publique et justifiant d'un certificat ou diplôme dans une des spécialités figurant au paragraphe II de l'article 9 du décret 92-785 du 6 août 1992 relatif à la protection maternelle et infantile.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur www.paris.fr, rubrique « recrutement et concours » ou sur www.recrutement.paris.fr du 15 mai au 15 juin 2006 inclus.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 15 mai au 15 juin 2006 inclus à Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription déposés, expédiés par voie postale ou renvoyés par voie télématique à la Direction des Ressources Humaines après le 15 juin 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des médecins du Département de Paris pour 4 postes de généralistes.

Un concours sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des médecins du Département de Paris (F/H) s'ouvrira à partir du 25 septembre 2006 à Paris pour 4 postes de généralistes.

Ce concours est ouvert aux candidat(e)s titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre de médecin délivré par l'un des

Etats membres de la Communauté européenne ou l'un des Etats partie à l'accord sur l'Espace économique européen et visé à l'article L. 4131-1 du Code de la santé publique.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur www.paris.fr, rubrique « recrutement et concours » ou sur www.recrutement.paris.fr du 15 mai au 15 juin 2006 inclus.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 15 mai au 15 juin 2006 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription déposés, expédiés par voie postale ou renvoyés par voie télématique à la Direction des Ressources Humaines après le 15 juin 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur titres pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs (F/H) du Département de Paris — spécialité assistance de service social. — Rappel.

Un concours sur titres pour l'accès au corps des assistants socio-éducatifs (F/H) du Département de Paris — spécialité assistance de service social — s'ouvrira à partir du 26 juin 2006.

Le nombre de postes est fixé à 60.

Ce concours est ouvert aux candidat(e)s titulaires du diplôme d'Etat d'assistant(e) de service social et aux candidat(e)s titulaires d'un des diplômes, certificats ou autres titres mentionnés à l'article 411-1 du Code de l'action sociale et des familles et délivrés dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein et Norvège), ou susceptibles d'en justifier la possession dans les 8 mois qui suivent les résultats du concours.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr du 3 avril au 4 mai 2006 inclus.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 3 avril au 4 mai 2006 inclus à Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75196 Paris Cedex 04, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5 libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 4 mai 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Le Directeur de la Publication :

Bernard GAUDILLERE